



Déclaration de Ouagadougou - Port Louis Vers 2022

DÉCLARATION DU SEMINAIRE VIRTUEL POUR LA RÉGION AFRIQUE DU FONDS POUR LES PMA/PEID

« S'engager auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, pendant et après COVID-19 par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID: réalisations, défis et leçons apprises »

I. INTRODUCTION

Nous, les anciens délégués bénéficiaires et membres de la région Afrique du Fonds d'affectation spéciale d'assistance technique volontaire pour soutenir la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l'homme (ci-après, le « **Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID** »), réunis virtuellement les 28 - 29 avril, et le 6 mai, 2021, lors du séminaire virtuel des PMA/PEID de la région Afrique, autour du thème : « S'engager auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, pendant et après COVID-19 par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID : réalisations, défis et leçons apprises », acceptons d'adopter le présent document, intitulé « **Déclaration de Ouagadougou - Port Louis Vers 2022** », et notre engagement envers les buts et objectifs fixés pour la convocation de séminaires régionaux prévus par la résolution 34/40 du CDH sur « la promotion du Fonds d'affectation spéciale d'assistance technique volontaire à l'appui de la participation des PMA et PEID dans le travail du Conseil des droits de l'homme », adoptée par le CDH du 24 mars 2017.

II. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Le séminaire a été organisé conformément à la résolution 34/40 du CDH, encourageant le Fonds d'affectation spéciale à organiser des ateliers en Afrique, en Asie, dans le Pacifique, et dans les Caraïbes, avant son dixième anniversaire en 2022, afin de :

Évaluer la contribution du Fonds d'affectation spéciale au renforcement des capacités des PMA/PEID en matière de promotion et de protection des droits de l'homme dans la région Afrique, notamment en offrant aux États membres la possibilité de partager leur expertise collective, leur expérience et leurs bonnes pratiques, entre eux et avec des États d'autres régions, qui peuvent à leur tour être partagées avec le CDH et ses mécanismes ;

Identifier les actions pratiques que les délégués bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale peuvent recommander au HCDH (Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID) pour leur mise en œuvre, d'évaluer l'impact que ces actions sont susceptibles d'avoir, et de déterminer la pertinence de l'expérience des délégués bénéficiaires/boursiers pour cette mise en œuvre aux niveaux national et régional ;

Servir de forum pour un dialogue ouvert et interactif concernant les approches et les procédures permettant de s'assurer que les défis en matière de droits de l'homme qui concernent les PEID soient reflétés et restent à l'ordre du jour du CDH, et que des opportunités soient identifiées pour les aborder ; et

Faire des recommandations spécifiques pour renforcer davantage la participation des PMA/PEID aux travaux du CDH et de ses mécanismes (EPU, procédures spéciales) lorsque le Conseil se réunit en personne, ou en virtuellement en raison du COVID-19.

III. REMERCIEMENTS

Nous, anciens délégués bénéficiaires de la région Afrique :

Exprimons notre gratitude aux Gouvernements du Burkina Faso et de la République de Maurice, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID du Bureau de la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), pour avoir organisé ce Séminaire virtuel et nous avoir fourni tout le soutien nécessaire ;

Exprimons également nos plus sincères remerciements au Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID administré par le Service du Conseil des droits de l'homme du HCDH, pour tout l'appui qu'il nous a apporté depuis sa mise en place ;

Saluons le fait que ce séminaire virtuel ait pu bénéficier de l'interprétation simultanée en anglais et en français, les deux langues de travail du Secrétariat des Nations unies ;

Exprimons notre gratitude pour la participation de Son Excellence Madame Nazhat Shameem Khan (Fiji), Présidente du Conseil des droits de l'homme, quinzième cycle ;

Exprimons en outre notre gratitude envers les anciens délégués bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID des régions Caraïbes et Asie-Pacifique, pour leur participation active et le partage de leurs expériences, des leçons qu'ils en ont apprises, et des opportunités et défis qu'ils ont identifiés. Nous apprécions cette initiative transrégionale visant à rassembler les PMA et les PEID ;

Exprimons nos remerciements à tous les donateurs du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID. Nous les encourageons à poursuivre leur aide, et appelons les autres donateurs potentiels, notamment ceux des pays bénéficiaires, à contribuer aux efforts continus du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID visant à renforcer les capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme ;

Remercions également l'Organisation internationale de La Francophonie, le Commonwealth, et le Forum des petits États, pour leur participation à ce séminaire des PMA/PEID de la région Afrique, ainsi que les contributions des Groupes de réflexions (« Think thank ») qui ont pris part à ces débats.

IV. RÉALISATIONS NOTABLES DU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LES PMA/PEID

Parmi les réalisations notables du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID, nous tenons à souligner les faits suivants :

Le soutien à un total de 59 délégués et boursiers (dont 33 femmes) entre 2014 et 2021, venant de 35 des 36 pays africains éligibles ;

Le séminaire pour les PMA/PEID de la région Afrique est le troisième d'une série de quatre (4) séminaires devant être organisés avant 2022, année marquant le dixième anniversaire du Fonds, conformément à la résolution 34/40 du CDH ;

Ce séminaire réunit, pour la première fois, les délégués bénéficiaires de la région Afrique. Il nous a donné une occasion unique d'échanger sur nos expériences, de partager nos informations et nos idées, et de documenter les meilleures pratiques permettant d'améliorer et de renforcer encore davantage la capacité de nos pays, aux niveaux national, régional et international, à participer efficacement au Conseil des droits de l'homme et à ses mécanismes.

V. VERS L'UNIVERSALITÉ DU CDH – PARTICIPATION DES PMA/PEID

Nous, anciens délégués bénéficiaires de la région Afrique :

Notons avec satisfaction que, pour la première fois depuis la création du Conseil des droits de l'homme en 2006, l'actuel Président du Conseil est originaire d'un PEID de la région du Pacifique, et est assisté par deux Vice-présidents venus l'un d'un PEID (le Commonwealth des Bahamas), et l'autre d'un PMA (le Soudan), tous deux membres du Bureau du Conseil pour 2021 ;

Nous réjouissons que sur les cinq membres du Bureau, trois soient des femmes, contribuant ainsi à l'équilibre de genre ;

Applaudissons l'adoption par le Conseil, le 23 mars 2021, de la décision L23 A/HRC/DEC/46/115 (L23) intitulée « Réunion-débat de haut niveau à l'occasion du dixième anniversaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des PMA et PEID aux travaux du Conseil des droits de l'homme », par laquelle le Conseil décide de convoquer, au cours du débat de haut niveau de sa quarante-neuvième session, une table ronde de haut niveau à l'occasion du dixième anniversaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique volontaire visant à favoriser la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme, axée sur les avantages d'une participation universelle et significative de tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies aux travaux du Conseil des droits de l'homme. La décision L.23; A/HRC/DEC/46/115 a été parrainée/coparrainée par 160 États membres des Nations unies, ce qui en fait la résolution/décision du Conseil des droits de l'homme la plus largement parrainée depuis sa création en 2006 ;

Encourageons le HCDH à prendre toutes les dispositions pour que les panelistes de la réunion-débat de haut niveau puissent y participer en présentiel, et conduire des discussion bilatérales ;

Accueillons très favorablement la disposition de cette décision qui demande au HCDH, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID, d'assurer la participation des États membres qui n'ont pas de mission permanente à Genève, afin d'atteindre une participation universelle des États membres de l'ONU à la 49^e session du CDH, y compris au débat de haut niveau ;

Prenons acte, avec satisfaction, des politiques du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID visant à encourager la participation des femmes et des personnes handicapées à ses Programmes, conformément aux résolutions du CDH sur cette question.

VI. POINTS D'ACTION PROPOSÉS POUR L'EXAMEN 2022 DU MANDAT DU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

Après trois demi-journées de délibérations en ligne, de partage d'expériences, d'identification de bonnes pratiques et d'enseignements tirés, nous, anciens délégués bénéficiaires et membres de la région Afrique participant à ce séminaire, formulons les recommandations suivantes aux fins de leur inclusion éventuelle dans le rapport devant être préparé par le Bureau de la Haut-Commissaire, et présenté lors de la 49^e session du Conseil des droits de l'homme (session de février/mars 2022) :

VII. VOIE À SUIVRE – PRIORITÉS

1 Impact de la pandémie de la COVID et suggestions pour assister les PMA et PEID

Nous notons que, malgré la pandémie de COVID-19, le Conseil des droits de l'homme a été le seul organe intergouvernemental à avoir réussi à conduire son programme de travail 2020 en utilisant des modalités hybrides (présentiel et virtuel) ;

Nous notons, en outre, qu'en 2021, le Conseil a pu se réunir pour la première fois de manière entièrement virtuelle, conformément à son programme de travail ;

Nous constatons qu'en dépit des dispositions prises, la tenue des sessions virtuelles du Conseil en raison de la pandémie a particulièrement affecté la charge de travail des petites délégations. À ce titre, nous accueillons favorablement la mise en place d'un Bureau d'assistance pour les petites délégations par le secrétariat du Fonds, ainsi que les différents moyens techniques (email, téléphone, WhatsApp) mis en place pour en faciliter l'accès ;

Nous pensons que la nomination de Points focaux par le Président du Conseil des droits de l'homme, chargé de relever les défis auxquels sont confrontées les délégations des petits pays en développement, en particulier les PEID et les PMA, et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures relatives à l'utilisation des technologies modernes, est une pratique qui devrait se perpétuer. Nous invitons ces Points Focaux à consulter également les PMA et PEID qui n'ont pas de missions permanentes à Genève ;

Nous soulignons que la participation à des sessions virtuelles requiert notamment la maîtrise des différentes plateformes, ainsi qu'une connexion Internet rapide et stable, essentielle pour une participation effective ;

Nous encourageons le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale à considérer la possibilité de financer, en fonction de ses moyens et des règlements des Nations unies, les coûts de mise à disposition des petites délégations, dans leurs capitales respectives, des accès à des connexions Internet plus performantes, avant et pendant les sessions du Conseil. Il faudrait aussi organiser des cours de formation sur les différentes plateformes de réunion, et celles utilisées par le Conseil, afin d'apprendre aux participants à s'inscrire sur la liste des orateurs (SPREG) et à déposer un projet de résolution/décision et/ou à le parrainer (E-delegate).

Nous suggérons que les bureaux nationaux ou régionaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme puissent mettre à la disposition des délégués qui le souhaiteraient des équipements pour suivre les travaux du Conseil, et que les organisations internationales dont les PMA et PEID sont membres (Commonwealth, Organisation internationale de la Francophonie) puissent également entreprendre des démarches similaires ;

Nous considérons que les programmes du Fonds ne devraient pas s'arrêter en raison de la pandémie et que, indépendamment de la situation sanitaire à Genève et dans le pays d'origine, le soutien devrait néanmoins être accordé.

2 Renforcer les Programme du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID

3 L'outil de formation en ligne du Fonds

Nous proposons que cette formation en ligne qui constitue un outil utile et performant soit actualisée afin d'intégrer des modules sur les éléments suivants : le système des droits de l'homme des Nations Unies, la rédaction des résolutions et des décisions, les techniques de négociation desdits textes durant les consultations informelles, et les techniques de rédaction des discours (y compris les discours conjoints). Pour ce faire, l'outil de formation en ligne devrait également être structuré de manière à mieux s'adapter aux différents niveaux de connaissance des délégués (débutants, intermédiaires, experts). À ce titre, le Secrétariat du Fonds devrait envisager de mettre en place un dispositif qui permettrait aux délégués, tout au long de cette formation, de pouvoir échanger avec le Secrétariat et d'autres délégués. Des clés USB de cet outil de formation en ligne devraient être mises à la disposition de tous les membres de PMA et de PEID intéressés.

Il est également proposé de mettre en œuvre intégralement le paragraphe 4(a) de la résolution A/HRC/19/26 du Conseil des droits de l'homme, notamment, sans s'y limiter, la collaboration avec des établissements de formation universitaire pour fournir des certificats reconnus.

Nous encourageons le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale à considérer également la possibilité que cette formation puisse être validée par un certificat délivré officiellement par le HCDH.

4 Sélection des délégués et boursiers

Nous proposons que les PMA/PEID qui n'ont pas de missions permanentes à Genève, et celles qui sont membres du Conseil des droits de l'homme, puissent bénéficier en priorité des programmes et des bourses du Fonds. Nous suggérons que les anciens bénéficiaires du Fonds puissent, après plusieurs années (3 ans), avoir l'opportunité de participer une seconde fois à l'un de ces programmes, sous réserve qu'ils continuent à travailler pour leur gouvernement, et dans des domaines liés aux questions de droits de l'homme.

5 Formation à Genève des délégués bénéficiaires sélectionnés avant la session régulière du CDH

Nous proposons que les sessions de la formation à Genève (actuellement de 3 jours) puissent être organisées sur une durée d'une semaine, et porter essentiellement sur la pratique, complétant ainsi la formation en ligne, plus théorique ;

L'organisation d'événements sociaux par le Secrétariat, qui sont des opportunités pour rencontrer des représentants d'autres États membres et Observateurs, des ONG, ainsi que d'autres acteurs essentiels, est une composante importante de ce programme et devra être poursuivie ;

Nous suggérons que les délégués et boursiers puissent être conviés par leurs groupes régionaux respectifs et les organisations internationales dont leurs pays sont membres, à participer aux réunions et événements qu'ils organisent, afin de permettre aux bénéficiaires du Fonds de partager leurs expériences et d'échanger entre eux, favorisant ainsi une immersion/intégration optimale ;

La possibilité d'avoir un système de « buddy » (parrain/marraine) pourrait être envisagée si le bénéficiaire le souhaite.

6 Faciliter et soutenir la participation des PMA/PEID bénéficiaires du Fonds aux travaux de la 3^{ème} commission de l'Assemblée à New York

Nous encourageons le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale à soutenir les délégués participant à une session du Conseil des droits de l'homme, afin qu'ils puissent également assister aux travaux de la 3^e commission à New York, après avoir suivi une formation sur les pratiques et les modalités de fonctionnement de cette commission. Cela permettrait aux délégués de mieux comprendre les rôles respectifs de ces deux organes, et les interactions entre Genève et New York.

7 Programmes de bourse du Fonds

Nous proposons que le programme de bourse puisse être de 6 mois (si les conditions administratives et financières le permettent), de manière générale pour les PMA/PEID qui ne sont pas membres du Conseil, et de 12 mois pour les PMA/PEID membres du Conseil des droits de l'homme ;

Nous encourageons le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale à suggérer une autre période que celle actuellement en vigueur (septembre-novembre) pour la conduite de ce programme, et à s'assurer que le programme contienne davantage d'exercices pratiques pouvant permettre aux boursiers de développer leurs connaissances.

8 Partage d'informations sur les activités du Conseil et de ses mécanismes

Nous saluons les efforts du Secrétariat du Fonds visant à transmettre des informations sur les développements au Conseil, avant, pendant et après la tenue de ces sessions. Les communiqués quotidiens produits par le Service de l'information des Nations Unies (SINU) sont appréciés, car ils permettent aux délégations des PMA et PEID qui ne peuvent pas toujours suivre les travaux en salle, en particulier celles qui ne sont pas à Genève, de pouvoir être pleinement informées du contenu des discussions du Conseil. Nous invitons le Secrétariat à continuer et à renforcer cette pratique.

Nous encourageons aussi le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale à poursuivre ses séances d'information avec le Groupe africain à Genève en amont des sessions ordinaires du CDH.

Nous suggérons que le Groupe africain à Genève renforce ses contacts avec le Groupe africain à New York, en particulier en amont des débuts des travaux de la troisième commission.

9 Renforcer le soutien aux PMA/PEID lors des sessions extraordinaires et des activités intersessionnelles du Conseil

Nous proposons que, dans la mesure du possible, le Fonds puisse soutenir la participation des PMA et des PEID aux activités intersessionnelles du Conseil, ainsi qu'à ses sessions extraordinaires, si les conditions administratives (délai pour organiser les voyages) et financières le permettent.

10 Développer les capacités des PEID/PMA sans mission permanente à Genève à participer de manière significative aux sessions du CDH

Nous encourageons le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale à organiser des sessions d'information sur les programmes du Fonds, particulièrement pour les PEID/PMA ayant des délégués /boursiers bénéficiaires, avant la venue de ces derniers ;

Nous proposons également que soient mises en place des sessions de formation pratiques, en présentiel ou virtuelles, sur les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses mécanismes, afin de pouvoir renforcer les capacités des PMA/PEID ayant de petites délégations à Genève. Les PMA/PEID sans mission permanente pourraient également y être associés.

[11 Assistance que les missions des PMA et PEID peuvent apporter aux délégations PMA/PEID sans mission permanente à Genève](#)

Nous encourageons les PMA et PEID qui le peuvent à apporter un soutien logistique et toute autre éventuelle assistance, en fonction de leurs ressources, aux délégués venant de pays non représentés à Genève. Ce soutien pourrait également être fourni par les organisations intergouvernementales dont les membres sont des PMA et PEID, à l'instar de l'assistance que fournit le Bureau du Commonwealth aux petits états (CSSO).

[12 Stratégies clés pour assurer la pérennité du Fonds d'affectation spéciale : augmentation de la base de donateurs](#)

Nous encourageons le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale à organiser, au moins une fois par an, une réunion avec les pays déjà donateurs et ceux qui pourraient l'être, afin de les tenir informés de ses activités, et leur permettre d'entendre les témoignages des anciens délégués et boursiers bénéficiaires.

[13 Organisation de prochains ateliers régionaux après 2022](#)

Nous encourageons le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale à continuer à organiser des séminaires régionaux autour d'une ou plusieurs thématiques relative(s) aux droits de l'homme ayant un intérêt majeur pour la région, et à faire en sorte que des représentants des autres régions, ainsi que les représentants des organisations internationales et régionales pertinentes, puissent y être conviés. Il serait recommandé que ces séminaires puissent se tenir dans le courant de l'année plutôt qu'en fin d'année, compte tenu du calendrier particulièrement chargé des PMA et PEID, particulièrement ceux ayant une mission permanente à New York.

[14 Examen des déclarations des séminaires régionaux](#)

Nous demandons au Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale d'organiser, avant la rédaction du rapport du HCDH, une réunion avec un échantillon représentatif de représentants ayant participé aux quatre séminaires régionaux des PMA/PEID, si possible en présentiel, avec l'appui du Fonds à Genève, afin d'examiner les Déclarations, et de consolider les recommandations contenues dans chacun des quatre rapports.

VIII. CONCLUSIONS

Nous demandons au Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale et aux hôtes de ce séminaire régional pour l'Afrique, d'informer les donateurs des résultats de chaque atelier ;

Nous demandons au Secrétariat de mener de larges consultations pour l'organisation du quatrième atelier, afin de veiller à ce qu'il ne soit pas organisé en même temps que d'autres grandes réunions internationales ;

Nous encourageons la Présidente en exercice du Conseil des droits de l'homme à participer au quatrième séminaire régional pour l'Asie, qu'il se tienne en présentiel ou de manière virtuelle ;

Il est recommandé aux futurs Président-e-s du Conseil des droits de l'homme d'encourager et de faciliter la participation et l'engagement des PMA et PEID aux travaux du Conseil et de ses mécanismes ;

Nous suggérons aux deux pays hôtes de ce séminaire virtuel de transmettre la présente déclaration à la Présidente en exercice du Conseil des droits de l'homme, pour circulation à toutes les missions permanentes à Genève et à tous les PMA et PEID qui ne sont pas représentés à Genève.

Fait à Genève, le jeudi 6 mai 2021